

Les associations adhérentes à la CNAPE, gestionnaires de centres éducatifs fermés se dotent d'une charte qualité !

La CNAPE a conçu une charte qualité pour affirmer les principes qui guident l'action des associations adhérentes porteuses de CEF et rendre plus lisibles les pratiques éducatives qu'elles promeuvent.

Après quinze années d'existence, les centres éducatifs fermés (CEF) font l'objet de nombreux enjeux politiques et occasionnent un intérêt médiatique parfois excessif. Ce sont des lieux « connotés », souvent négativement, qui suscitent interrogations et suspicions, et entraînent des prises de positions extrêmes voire idéologiques.

Institués par la loi Perben du 9 septembre 2002 dans un contexte où les pouvoirs publics considéraient que les solutions existantes étaient insuffisantes pour répondre à la montée et à l'évolution de la délinquance, les CEF ont été conçus comme une alternative à l'incarcération pour des mineurs multirécidivistes et multiréitérants ou ayant commis des actes d'une particulière gravité. Convaincue que le travail éducatif a toute sa place dans les réponses apportées à des actes graves commis par les mineurs, la CNAPE s'est fortement investie dans ce dispositif puisqu'elle a participé à la co-construction du cahier des charges initial, à la mise en œuvre de sessions de formation, à l'expérimentation et à l'évaluation des premiers centres.

Par cette charte qualité, la CNAPE souhaite communiquer positivement pour valoriser et promouvoir les CEF.

Destinée aux associations adhérentes de la CNAPE gestionnaires de CEF, elle est un cadre de référence, visant à partager une ligne de conduite et à affirmer les principes directeurs que les associations s'engagent à respecter impliquant tous les échelons de l'association.

À propos de la CNAPE

Issue d'une histoire fédérale de bientôt 70 ans, la CNAPE, fédération des associations de protection de l'enfant, contribue à promouvoir la place de l'enfant au cœur des politiques publiques, à le protéger et à l'accompagner dans l'ensemble des difficultés qu'il peut rencontrer. Elle est le lieu de rencontre et le porte-parole le plus ancien des associations qui développent des actions socio-éducatives, sociales et médico-sociales en faveur des enfants, des adolescents et des adultes.

Dans le champ de la justice des mineurs, la CNAPE représente plus des trois quarts des centres éducatifs fermés (CEF) et la moitié des centres éducatifs renforcés (CER) associatifs.

Reconnue d'utilité publique depuis 1982, la CNAPE est un partenaire national essentiel pour les décideurs publics, les magistrats, les élus, les responsables économiques, et est une référence incontournable dans l'élaboration des politiques sociales.